

Charte d'utilisation des logos dans le cadre

du projet

La charte d'utilisation du logo Green Events définit les conditions et modalités d'utilisation des logos « Green Events » et « Mir engagéieren eis » pour un événement.

Engagements de l'organisateur

L'organisateur de l'événement s'engage à :

- a. prendre connaissance et à respecter les conditions générales d'attribution du logo (cf. Annexe I) ;
- b. organiser son événement de façon écoresponsable, tel qu'il est défini dans la check-list « Green Events » de l'événement en question ;
- c. informer les conseillers de l'Oekozynter Pafendall ou de la SuperDrecksKëscht de tout changement qui porterait atteinte aux conditions d'attribution des logos

Octroi du logo

Le logo



est octroyé à l'événement : **Fête Internationale de l'Amitié 2019**

La Commission pour l'Intégration a rempli les conditions pour que cette 23ème édition se déroule sous le logo de "Mir engagéieren eis" dans le cadre du projet "GREEN EVENTS".

La charte a été signée jeudi 7 novembre 2019 avec l'Oekozynter Pafendall, la SuperdrecksKëscht et le Ministère de l'environnement, du climat et du développement durable.